



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM-2023-218

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 novembre prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dérogation aux dispositions du règlement 308, relatif au zonage, à la zone AF-1 mentionnant une marge de recule avant de 10 mètres pour le groupe résidentiel ainsi que la mention à l'article 74 que les garages sont autorisés en cour avant en respectant la marge de recule du bâtiment, afin d'autoriser le citoyen à déroger, vu la construction d'un garage, au règlement et donc à implanter ledit immeuble à une distance dérogatoire en marge de recule avant de 8 mètres.

Identification du site concerné :

Le site concerné se situe au 218, rang Saint-Paul sous le numéro de lot 5 646 785 du Cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 30^e jour du mois d'octobre 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 30^e jour du mois d'octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 30^e jour du mois d'octobre 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier